



conservation des factures par les magasins

Par **fugu**, le **30/04/2011** à **10:36**

Bonjour

dans le cadre d'une procédure, j'ai besoin de récupérer des factures d'importants achats dans des enseignes de bricolage. savez vous combien de temps ces magasins ont ils l'obligation de conserver de tels documents et être en mesure de m'en faire copie?

Quand je les intéroge, is me disent 3ans, mais je sens que c'est plus pour les arranger par rapport à leurs moyens de conservation qu'à une obligation juridique.

merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **Domil**, le **30/04/2011** à **12:03**

3 ans = prescription fiscale